

Colloque également accessible sur Collaborate :

<https://eu.bbcollab.com/guest/5583a01fa610426f9c8435e85005ca69>

Contact :

colloques.jean-monnet@universite-paris-saclay.fr

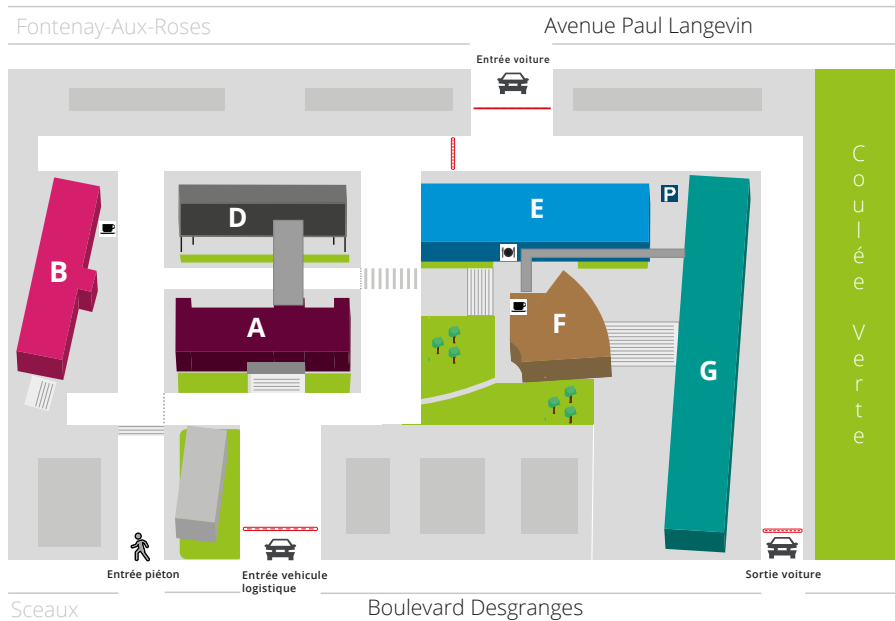
Adresse de l'événement :

Faculté Jean Monnet, (Droit, Économie, Gestion) - Université Paris-Saclay
Salle Georges Vedel, Bâtiment G
54 boulevard Desgranges 92330 Sceaux

Accès transports en commun :

RER B, Station : Robinson

ou BUS : 128, 179, 192, 194, 195, 294, 395, 595.



**université
PARIS-SACLAY**

**FACULTÉ
JEAN MONNET
DROIT-ÉCONOMIE-GESTION**

**institut d'études
IEDP
de droit public**

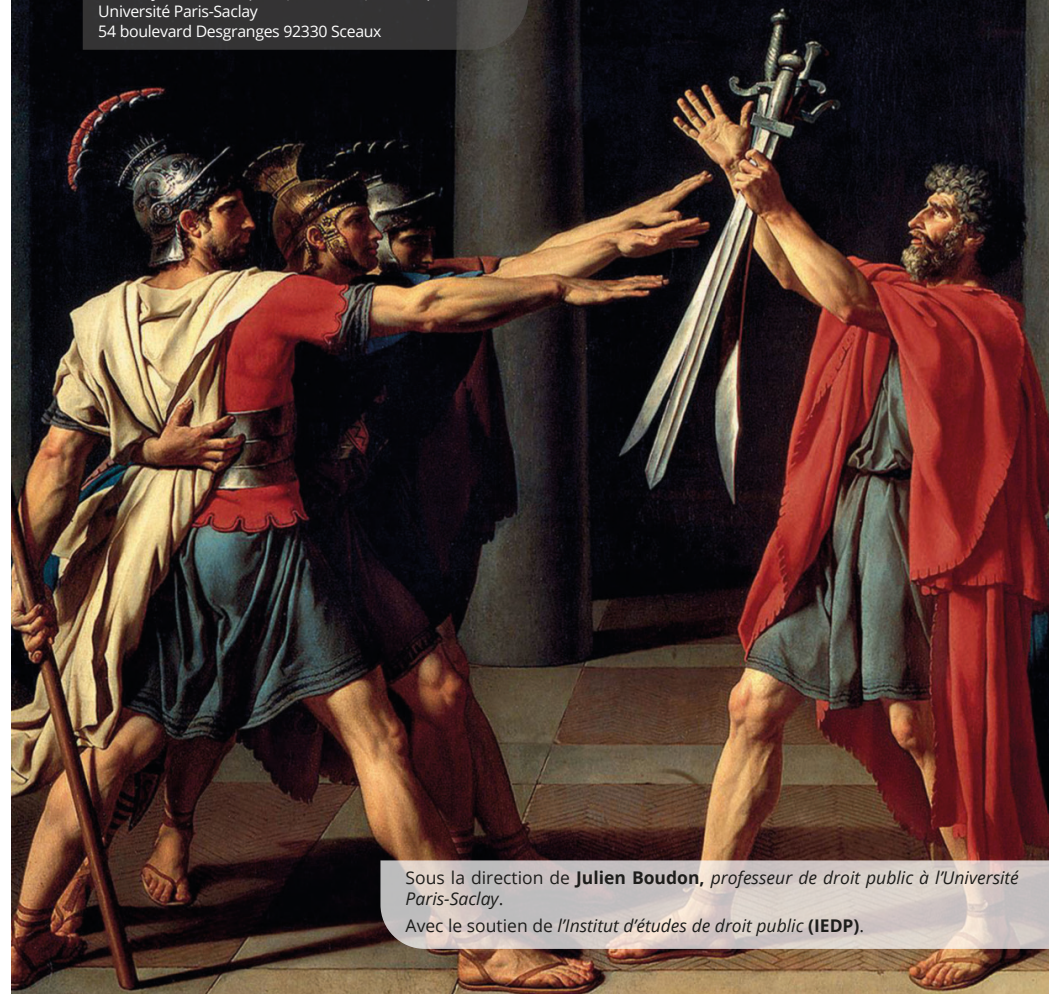
Conception : S'karmous - Service de la Communication et Culture - Faculté Jean Monnet (Droit, Économie, Gestion) - Université Paris-Saclay - Photo : Jacques-Louis David, Le Serment des Horaces, Wikipédia - Mars 2022

Colloque

Le serment - Perspectives juridiques contemporaines

Mercredi 1^{er} Juin 2022
de 9h à 18h

Salle Georges Vedel - Bâtiment G
Faculté Jean Monnet (Droit, Économie, Gestion)
Université Paris-Saclay
54 boulevard Desgranges 92330 Sceaux



Sous la direction de **Julien Boudon**, professeur de droit public à l'Université Paris-Saclay.

Avec le soutien de l'Institut d'études de droit public (IEDP).

**université
PARIS-SACLAY** **FACULTÉ
JEAN MONNET
DROIT-ÉCONOMIE-GESTION**

**institut d'études
IEDP
de droit public**

Présentation liminaire

Le serment a été particulièrement bien analysé par les historiens et les historiens du droit, voire par des sociologues et des anthropologues. En témoignent les actes de colloque dirigés respectivement par Raymond Verdier et Françoise Laurent (*Le serment*, Paris, Éditions du CNRS, 2 vol., 1991 et *Serment, promesse et engagement : rituels et modalités au Moyen-Âge*, Cahiers du CRISIMA, Presses universitaires de la Méditerranée, 2008). Il est en revanche assez rare que les juristes s'intéressent au serment en droit positif. Il est souvent borné au serment judiciaire ou au serment attendu des professions judiciaires, que l'on dit pour cette raison « assermentées ». Le serment apparaît en effet anachronique, vieillot, archaïque ; il serait le témoignage de sociétés autrefois religieuses, mais aujourd'hui sécularisées. Bref, le serment sentirait la naphthaline. Un paradoxe se fait cependant jour : comment expliquer cette défaveur intellectuelle ou morale pour le serment, et le succès fulgurant qu'il connaît dans les années récentes ? On ne veut pas seulement parler du serment des chefs d'État ou des membres des cours constitutionnelles, ou encore du serment d'Hippocrate, qui ont une histoire bien balisée et une facture classique, car on s'intéresse ici à des serments de création récente : le serment de l'élu local (2015), le serment des forces de l'ordre (2021), le serment de thèse (2020), etc. Comment expliquer ce goût pour le serment alors qu'il est très largement déconsidéré ? Que signifie-t-il encore aujourd'hui pour que le constituant, le législateur ou le pouvoir réglementaire le généralisent ?

Notre hypothèse est que le serment n'est pas anodin, aujourd'hui encore, et qu'il est l'indice de sociétés à la recherche de repères ou de pierres de touche. Dans des civilisations rongées par l'individualisme, caractéristique de la période contemporaine, le serment est le moyen de « faire corps » et de donner l'assurance à une communauté politique qu'elle sera correctement dirigée et protégée par les puissants de ce monde (les élus, les fonctionnaires publics, les serviteurs de la Justice, les médecins). Sans doute le serment traduit-il aussi une méfiance envers les élites ou les corps intermédiaires, de sorte qu'il servirait de boussole comme de rempart à l'heure où la déontologie et la transparence sont à la mode. Ici, le serment donne des gages à la collectivité contre ceux qui exercent des fonctions vitales – et c'est pour cela qu'elles sont le plus souvent publiques ou au service du public.

Le colloque réunira des juristes d'horizons divers : des praticiens (magistrats, avocats) comme des universitaires, qu'ils soient historiens du droit, spécialistes de droit privé, de droit pénal ou de droit public, et même archéologues. L'objectif de leurs travaux est de réfléchir à la place accordée de nos jours au serment en France comme à l'étranger. La perspective comparée sera en effet privilégiée dans plusieurs contributions.

Programme

Matin

- 9h00** « Le serment aujourd'hui »,
Julien Boudon, *Professeur de droit public à l'Université Paris-Saclay*
- 9h30** « Serment, promesse et jurement »,
Boris Bernabé, *Professeur d'histoire du droit à l'Université Paris-Saclay, Doyen de la Faculté Jean Monnet (Droit, Économie, Gestion)*
- 10h00** « Le serment judiciaire »,
Liza Veyre, *Professeure de droit privé à l'Université de Reims*
- 10h30** Discussion avec la salle et pause
- 11h00** « Le serment des professions judiciaires »,
Blandine Gardey de Soos, *Magistrate, Cheffe du bureau de la déontologie et de la discipline des professions à la Chancellerie*
- 11h30** « Le serment des membres des juridictions constitutionnelles »,
Guillaume Tusseau, *Professeur de droit public à l'École de droit de Sciences Po Paris*
- 12h00** Discussion avec la salle

Après-midi

- 14h00** « Le serment des chefs d'État »,
Raphaël Paour, *Maître de conférences en droit public à l'Université Paris-Saclay*
- 14h30** « Le serment des fonctionnaires publics en France et en Italie »,
Barbara Gagliardi, *Professeure associée de droit administratif à l'Université de Turin*
- 15h00** « La nature de l'engagement de l'élu local aux termes de la charte de 2015 »,
Arnaud Haquet, *Professeur de droit public à l'Université de Rouen*
- 15h30** Discussion avec la salle et pause
- 16h30** « Le serment d'Hippocrate : palliatif ou substitut à la norme juridique ? »,
Agathe Chirossel, *Doctorante ATER en droit public à l'Université Clermont Auvergne*
- 17h00** « L'inscription du serment de thèse dans la loi de programmation de la recherche du 24 décembre 2020 »,
Pierre Ouzoulias, *Sénateur des Hauts-de-Seine*
- 17h30** Discussion avec la salle
- 17h45** « Synthèse »,
Laurent Fonbaustier, *Professeur de droit public à l'Université Paris-Saclay*